

CONCLUSION ET AVIS MOTIVE

concernant l'**enquête publique parcellaire** présentant les travaux nécessaires à la réalisation de l'opération de reconversion du secteur Franchepré – Cœur de ville sur la commune de Joeuf et servant à déterminer les limites des biens à exproprier et identifier les propriétaires de ces parcelles.

En application de l'arrêté préfectoral du 27 octobre 2023, cette enquête publique s'est déroulée en mairie et à la Maison du projet de Joeuf du mardi 28 novembre au jeudi 14 décembre 2023 soit 17 jours consécutifs, et selon toutes apparences, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires.

Elle a été marquée par un incident, la Maison du projet a fermé inopinément à partir du mercredi 13 décembre. Mais une affiche apposée sur la porte renvoyait le public vers la mairie.

La durée de l'enquête (17 jours), le nombre d'heures permanences (4 permanences de 2 heures), la mise en ligne du dossier ainsi que l'ouverture d'un registre dématérialisé ont permis au public de faire part de ses observations, remarques, propositions.

Lors de cette enquête publique, aucune personne ne s'est déclarée défavorable au projet mais chacun s'est montré inquiet en ce qui concerne les conditions financières de vente et reconstruction des garages.

Vu les pièces constituant le dossier soumis à enquête,
Vu le registre d'enquête publique,
Vu le rapport d'enquête,

J'émet un **AVIS FAVORABLE à ce projet**

Pour les raisons suivantes :

1 – le déroulement de l'enquête publique :

- Le public a bien été informé de la tenue de cette enquête publique.
- Un dossier de mise à enquête publique conforme à la réglementation dans sa composition et son contenu.
- Le dossier soumis à enquête publique contient les informations réglementaires exigées et les éléments essentiels à la bonne compréhension du projet par le public.
- Chacun a pu consulter le dossier durant toute la durée de l'enquête, aux heures habituelles d'ouverture de la mairie, de la Maison du projet et durant mes permanences, ainsi que sur le site internet du prestataire registredemat.

2 – la justification de l'enquête parcellaire:

- Le périmètre de cette enquête parcellaire est similaire au périmètre présenté dans le dossier d'enquête publique DUP.
 - Les travaux nécessaires à la réalisation de l'opération de reconversion du secteur Franchepré – Cœur de ville ont bien été définis.
 - Les parcelles ainsi que les biens devant être expropriés ont bien été identifiés et correspondent aux besoins des travaux projetés.
 - Selon toutes vraisemblance, les propriétaires de ces parcelles ont bien été identifiés.
 - Les propriétaires, usufruitiers, nus propriétaires ayant des biens situés dans le périmètre du projet doivent être avisés de l'ouverture des enquêtes publiques. Ces notifications ont été réalisées et envoyées dans les formes et les délais réglementaires.
- Les notifications n'ayant pu être remises aux propriétaires ont été affichées en mairie

Fait à Cutry le 10 janvier 2024
Guylène CAILLARD
Commissaire-Enquêteur.